

Désinscription

- **Si vous voulez vous désinscrire car vous vous réorientez ou que vous modifiez votre inscription, veuillez consulter le point « Réorientation » ou « Modification d'inscription »**
- **Une inscription peut être annulée à la demande expresse de l'étudiant·e pour le 30 novembre au plus tard.**
Seul l'acompte de 50€ reste dû, à titre de frais administratif¹.

Conformément à l'art. 35 du Règlement des études et des examens, la seule procédure valable de désinscription est de transmettre par courriel le formulaire de désinscription complété, daté et signé à son Gestionnaire administratif du parcours académique (coordonnées disponibles à l'annexe 8 du Règlement des études et des examens ou sur ePerso à Contacts utiles)

Une désinscription peut avoir des conséquences sur vos allocations familiales et/ou, pour les étudiant·e·s non européens, sur le renouvellement de votre titre de séjour. Avant de vous désinscrire, renseignez-vous auprès de votre caisse d'allocations et/ou auprès de votre administration communale.

- **Au-delà du 30 novembre, toute inscription sera comptabilisée dans le cursus de l'étudiant·e.**

La totalité des droits d'inscription reste due pour le 1^{er} février au plus tard.

Conformément à l'art. 35 du Règlement des études et des examens, la seule procédure valable de désinscription est de transmettre par courriel le formulaire de désinscription complété, daté et signé à son Gestionnaire administratif du parcours académique (coordonnées disponibles à l'annexe 8 du Règlement des études et des examens ou sur ePerso à Contacts utiles)

Une désinscription peut avoir des conséquences sur vos allocations familiales et/ou, pour les étudiant·e·s non européens, sur le renouvellement de votre titre de séjour. Avant de vous désinscrire, renseignez-vous auprès de votre caisse d'allocations et/ou auprès de votre administration communale.

¹ Si vous avez effectué un paiement pour un montant supérieur à 50 euros, le montant trop perçu vous sera remboursé sur le numéro de compte renseigné lors de votre demande d'inscription. Si vous n'en avez pas renseigné, veuillez le communiquer au Service comptable (servicecomptable@ephec.be) accompagné d'une copie de votre titre d'identité en cours de validité.